

Décret portant nomination et reclassement

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;  
 VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;  
 VU le dossier de l'intéressé ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur Mathias DIEDHIOU, instituteur de 1<sup>o</sup>classe - 3<sup>o</sup>échelon, matricule de solde 600.210/E, hiérarchie B3, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), session de 2013, est nommé et reclassé, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), Hiérarchie A1, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié.

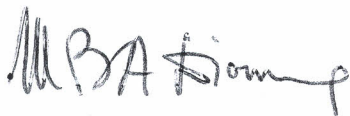
Ancienne-Situation			- Nouvelle-Situation		
Date de nomination et reclassement	Ancienneté Totale	30% de l'Ancienneté	Grade-Echelon	Date d'Effet	Ancienneté Conservée
10.10.2003	10 ans	3a	PES 2 <sup>o</sup> Cl-1 <sup>o</sup> Ech	10.10.2013	3a
			PES 2 <sup>o</sup> Cl-2 <sup>o</sup> Ech	10.10.2013	1a

**Article 2.-** Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

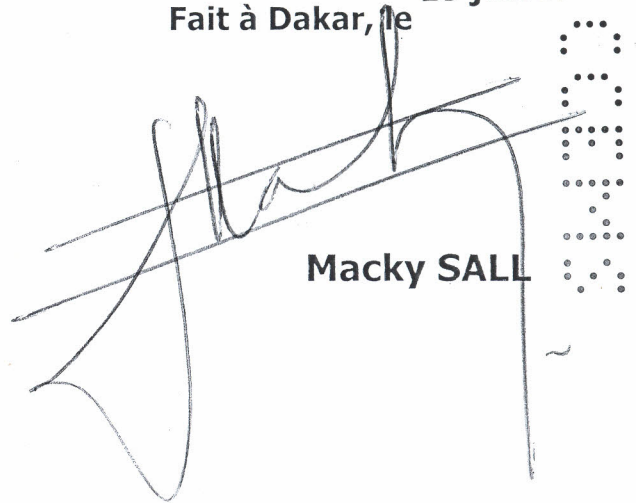
13 juillet 2017

Fait à Dakar, le

Par le Président de la République  
 Le Premier Ministre



**Mahammed Boun Abdallah DIONNE**



**Macky SALL**